

Mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

Dans le cadre des consultations du Comité permanent des Finances en vue du budget fédéral 2017

Préambule

Dans neuf provinces et trois territoires, des collectivités francophones en situation minoritaire travaillent avec détermination pour vivre et s'épanouir dans leur langue. Fortes de 2,6 millions de citoyens et de citoyennes d'expression française, les communautés francophones et acadiennes du Canada sont reconnues pour leur résilience, leur capacité de prise en charge et leur esprit d'innovation. De par leurs efforts pour assumer leur propre développement, elles contribuent également au mieux-être social et économique de leur environnement et de leur pays.

Toutefois, les réalités et les défis, en milieu minoritaire, ne sont pas les mêmes qu'en milieu majoritaire. L'essor des collectivités de langue française requiert des mesures fédérales adaptées aux spécificités de ces communautés.

Cette considération s'arrime très bien avec le propos du Comité permanent des Finances dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires; le comité sollicite en effet des recommandations quant aux mesures fédérales qui aideraient les Canadiens, mais aussi certains groupes en particulier, à maximiser de la manière qui leur conviendrait leurs contributions à la croissance économique du pays.

C'est dans ce sens que la FCFA présente ses recommandations en vue du budget fédéral de 2017 dans le présent mémoire.

Créée en 1975, la FCFA est la principale porte-parole des communautés de langue française en situation minoritaire partout au pays. La FCFA regroupe 20 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et huit organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles. Elle coordonne également le Forum des leaders, un regroupement de 42 organismes engagés au développement des communautés francophones et acadiennes.

Question 1 : Quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens en général – et certains groupes en particulier – à maximiser, de la manière qui leur conviendrait, leurs contributions à la croissance économique du pays?

Recommandation 1 : Inclure dans le budget de 2017 les fonds du prochain plan en matière de langues officielles.

Les priorités figurant dans la lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien, l'hon. Mélanie Joly, comprennent l'élaboration d'un plan pluriannuel en matière de langues officielles pour favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. En conformité avec cet engagement, la ministre a entamé en juin des consultations qui doivent se poursuivre jusqu'en octobre.

Ces consultations ont une importance particulière pour nos communautés. Les trois grandes initiatives quinquennales qui se sont succédé depuis le lancement du *Plan d'action sur les langues officielles* en 2003 ont permis de créer ou de consolider des services et des activités dans une variété de secteurs comme l'éducation, la santé, l'immigration, la petite enfance, la justice ou le développement économique.

La Feuille de route pour les langues officielles, à laquelle doit succéder le plan pluriannuel, vient à échéance le 31 mars 2018. Considérant le manque de clarté et les délais de mise en œuvre qui ont marqué les premières années de la présente Feuille de route, la FCFA recommande au gouvernement de prévoir dès le budget de 2017 les fonds nécessaires à la mise en œuvre du prochain plan, pour la période allant de 2018 à 2023.

Recommandation 2 : Inclure dans le budget de 2017 une augmentation de l'enveloppe d'appui de Patrimoine canadien aux organismes et institutions de la francophonie.

Nous avons fait référence, en introduction, à la spécificité des réalités et des défis en milieu minoritaire. Le modèle de développement « par et pour » les communautés francophones en situation minoritaire a lui-même été dicté par cette spécificité. Réparties sur de vastes territoires, ces communautés se sont rassemblées au sein d'organismes et d'institutions où elles ont pu se concerter sur les besoins et créer les infrastructures, les activités et les services indispensables pour vivre en français.

Pour faire ce travail, bon nombre de ces organismes et institutions francophones reçoivent un appui à même le volet Vie communautaire du Programme d'appui aux langues officielles au ministère du Patrimoine canadien. Or, depuis 2005, l'enveloppe du Programme n'a été ni bonifiée, ni indexée. Considérant l'augmentation du coût de la vie, cela représente un recul de 30 à 35 % des ressources de ces organismes, qui peinent à accomplir un travail qui reste fondamental pour la survie du fait français dans nos communautés. Lors de la table ronde de consultation tenue par la ministre Joly à Victoria, le 5 juillet, une participante a bien résumé la problématique, en soulignant qu'avec l'arrivée de migrants et d'immigrants de langue française, les organismes francophones

ont besoin de développer plus de programmes, alors que leur capacité de le faire est considérablement réduite. Plusieurs ont également fait état de besoins majeurs en investissements dans les infrastructures communautaires.

Dans son allocution au Comité des Finances en février dernier, la FCFA a recommandé que les fonds dédiés, à Patrimoine canadien, pour appuyer les organismes et institutions des communautés soient bonifiés, ou à tout le moins indexés, dès l'exercice financier 2017-2018. Il est absolument prioritaire que le gouvernement agisse en ce sens, afin d'éviter un effritement encore plus marqué de la structure de développement des communautés francophones et acadiennes. La FCFA réitère donc sa recommandation pour que l'enveloppe du volet Vie communautaire du Programme d'appui aux langues officielles au ministère du Patrimoine canadien soit bonifiée, ou à tout le moins indexée.

Recommandation 3 : Introduire de nouvelles mesures d'appui à la formation et au développement des compétences en français.

La littératie, la numératie et la formation à l'âge adulte demeurent des enjeux majeurs pour nos communautés, et les pourcentages de francophones qui se situent aux niveaux les plus faibles en matière d'alphabétisme demeurent élevés. Selon les données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA, 2012), 52 % des francophones vivant à l'extérieur du Québec se situent aux deux plus faibles niveaux en matière de littératie.

Or, au cours des dernières années, le gouvernement a choisi d'éliminer son appui financier aux organismes nationaux travaillant dans le domaine de l'alphabétisme et du développement des compétences. Depuis, le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC), chargé de coordonner au niveau national les initiatives en matière d'apprentissage et d'alphabétisation dans nos communautés, a dû cesser la majeure partie de ses activités. Il existe toujours des organismes provinciaux/territoriaux et locaux, mais ils sont beaucoup moins appuyés pour faire leur travail sur le terrain. La FCFA recommande donc au gouvernement de rétablir son appui financier aux organismes nationaux dans le domaine de l'alphabétisme et du développement des compétences.

D'autre part, les transformations récentes aux Ententes sur le marché du travail et sur le développement du marché du travail ont mis à risque l'accès des travailleurs francophones à des formations dans leur langue. Avec l'entrée en vigueur de la Subvention canadienne sur l'emploi, les employeurs sont invités à créer des partenariats avec leur province/territoire pour des initiatives de formation de la main-d'œuvre. Dans les provinces à forte majorité anglophone, les employeurs auront tendance à privilégier des partenariats avec les collèges et instituts de la langue anglaise, ce qui ne tient pas compte des besoins des travailleurs francophones. La FCFA recommande donc au gouvernement de prévoir des mesures qui assurent aux francophones partout au pays un accès équitable à des formations professionnelles dans leur langue.

Question 3 : Quelles mesures fédérales feraient en sorte que les collectivités urbaines, rurales et éloignées du Canada permettent à leurs résidents de contribuer comme ils les souhaitent à la croissance économique du pays?

Recommandation 4 : Mettre en place des mesures qui favorisent l'emploi chez les jeunes des communautés francophones et acadiennes.

Plusieurs communautés de langue française en situation minoritaire sont situées en région rurale ou éloignée. Elles doivent relever des défis importants en matière d'emploi et de rétention des jeunes. Un rapport sur la mobilité des jeunes francophones préparé l'an dernier pour le compte de la FCFA, de Place aux jeunes en région du Québec (PAJR) et de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), montre qu'entre 2001 et 2011, des proportions considérables de jeunes francophones ont quitté des régions comme Tignish à l'Île-du-Prince-Édouard (-66 %), Chéticamp en Nouvelle-Écosse (-47,3 %), la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick (-33,3 %) ou la région d'Algoma en Ontario (-40,4 %)¹.

Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral a annoncé des initiatives pour favoriser l'emploi chez les jeunes, notamment en investissant plus de 330 millions de dollars dans la Stratégie emploi jeunesse. Or, selon les informations obtenues par la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), seulement 62 des 40 000 emplois promis ont été accordés à des jeunes des communautés francophones et acadiennes. Ce cas illustre ce que la FCFA a fait valoir en réaction au budget 2016 : le simple fait qu'un programme fédéral soit ouvert à toute la population et disponible dans les deux langues officielles ne garantit nullement qu'il aura des retombées pour les communautés francophones en situation minoritaire. Pour que celles-ci puissent en bénéficier de manière équitable, ces initiatives doivent être assorties d'une lentille francophone et d'une prise en compte des réalités et besoins spécifiques de nos communautés. La FCFA recommande donc au gouvernement de revoir les mesures annoncées dans le budget 2016 en ce qui a trait à la Stratégie emploi jeunesse, afin d'assurer que les jeunes des communautés francophones et acadiennes puissent en bénéficier de manière équitable.

Recommandation 5: mettre en place une stratégie d'appui aux médias communautaires.

Dans bon nombre de collectivités, les médias communautaires jouent un rôle fondamental pour animer la vie en français et permettre aux citoyens de rester informés sur leurs réalités. Or, ces médias communautaires n'ont pas toujours les moyens d'effectuer le virage vers les nouvelles plateformes. La FCFA recommande donc la création d'un programme d'appui aux médias communautaires, afin de garantir à nos

¹ Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, *Migrations des jeunes francophones au Canada – Sommaire*, p. 20, disponible à

http://www.fcfa.ca/user_files/users/40/Media/migrations_des_jeunes_francophones_au_canada_-sommaire.pdf.

radios et journaux les ressources minimales adéquates pour faire leur travail. Ce programme pourrait également appuyer et accompagner nos médias communautaires dans leur adaptation à l'environnement numérique.

Recommandation 6 : Mettre en place une stratégie nationale concertée en matière d'accès à Internet haute vitesse

Malgré des initiatives comme le programme *Un Canada branché*, bon nombre de communautés francophones en situation minoritaire composent toujours avec des défis de connectivité à Internet haute vitesse. C'est le cas par exemple dans la péninsule de Port-au-Port (Terre-Neuve-et-Labrador) ou le Cap-Breton (Nouvelle-Écosse), dans les zones rurales du Nord de l'Ontario, ainsi que dans des localités de l'Arctique où vivent plusieurs francophones, comme Inuvik ou Whitehorse.

Dans le budget de 2016, le gouvernement a investi pour l'extension de l'accès à la large bande. Quoique ces investissements soient appréciés, les consultations du CRTC sur les services de base en télécommunications ont fait ressortir la disparité actuelle dans le développement d'Internet haute vitesse alors que les trois paliers de gouvernement, le secteur privé et les intervenants communautaires jouent des rôles à géométrie variable selon les régions. Résultat : les communautés où le service est inadéquat ne savent pas vers où se tourner pour une solution. Cela appelle, selon nous, la mise en place d'une véritable stratégie nationale, cohérente et concertée, rassemblant les trois niveaux de gouvernement, le secteur privé et le milieu communautaire sous le leadership du gouvernement fédéral.

Conclusion

Les consultations sur les langues officielles qui se déroulent présentement mettent beaucoup d'accent sur le bilinguisme et l'apprentissage par les Canadiens et les Canadiennes de leur langue seconde. Ceci dit, si on peut réellement parler de dualité linguistique au Canada, c'est surtout parce qu'il existe partout au pays des communautés déterminées à vivre en français. Promouvoir la dualité linguistique et protéger nos deux langues officielles, cela passe par un appui à ces collectivités afin qu'elles puissent s'épanouir dans leur langue et participer de façon équitable à l'essor du Canada.

La FCFA remercie le Comité permanent des Finances de lui avoir donné l'occasion de participer à ces consultations pré-budgétaires. La Fédération apprécierait de pouvoir comparaître lors des audiences que tiendra le comité à l'automne.